



Pour citer cet article :

Van Etten (Henry), « L'École Théophile-Roussel », *Pour l'enfance coupable*, n°40, janvier-février 1942, p. 1-4.



POUR L'ENFANCE "COUPABLE"

Revue d'Étude et d'Information

RÉDACTION :

9, rue Guy de la Brosse, PARIS (V^e)

Tél. : GOBELINS 16-62

Abonnement annuel..... 30 fr.
Etranger..... 42 fr.CHÈQUES POSTAUX :
H. VAN ETEN, PARIS 866-19

L'Ecole Théophile-Roussel

C'est avec un sentiment de très profonde satisfaction que nous avons quitté l'Ecole Théophile-Roussel, de Montesson (S.-et-O.), après une visite détaillée de plusieurs heures, en compagnie de son nouveau directeur, M. A.-J. Pinaud. C'est aux solides qualités de tête et de cœur de ce dernier, ancien inspecteur départemental de l'Assistance publique, dans l'Yonne, que l'Administration fit appel, lorsqu'elle eut besoin d'un directeur capable pour cet établissement. Cette nomination datant de quelques mois seulement, c'est un établissement plus ou moins en cours de réorganisation que nous avons trouvé. D'énormes améliorations ont été immédiatement accomplies tant sur le plan moral et éducatif que sur le plan humain. L'attitude des enfants — cette attitude qui ne trompe pas — est significative, avec un comportement naturel de vie, de mouvements, de regards droits et de gestes vrais. Comme nous le verrons plus loin, d'autres changements importants ont été apportés : remplacement de l'ancien personnel de surveillance par des moniteurs nombreux, jeunes et pleins d'allant, suppression des cellules grillagées des dortoirs, etc...

Après ces quelques impressions générales, examinons maintenant l'établissement en détails :

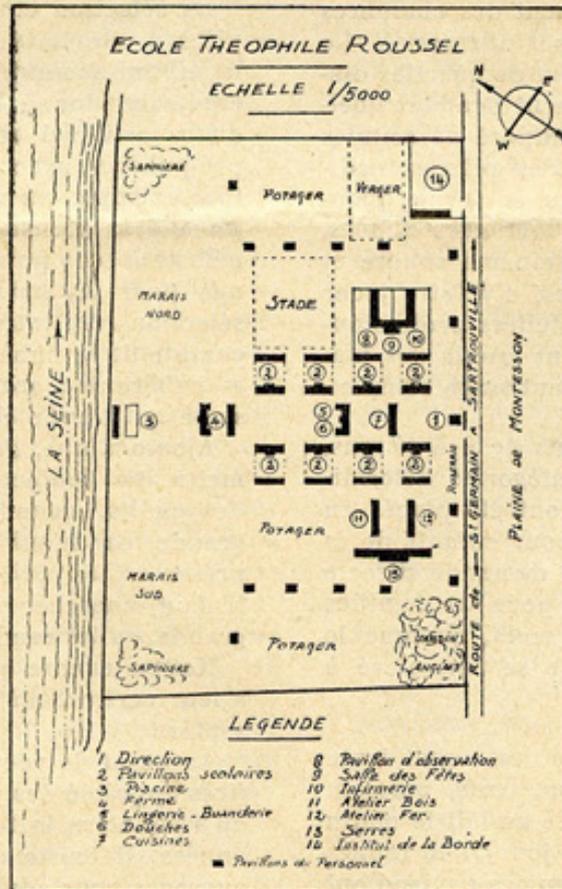
BUT. — L'Ecole Théophile-Roussel est, comme on le sait, une Ecole départementale affectée à l'usage des enfants difficiles des écoles de la Seine. Ouverte en 1895, sous le nom d'Ecole Le Pelletier-de-Saint-Fargeau, c'était à l'origine une colonie pénitentiaire,

régie par la loi du 5 août 1850. En 1902, sur rapport de M. Albanel, juge d'instruction, et de M. Bertrou, elle reçoit des garçons qui lui sont confiés soit par le Tribunal pour enfants de la Seine, soit par les familles. Ces enfants doivent avoir plus de 6 ans et moins de 14 ans au moment de leur admission. Ils restent à l'école jusqu'à 17 ans.

DOMAINE. — Les bâtiments sont situés à environ 2 km. 500 de la gare de Sartrouville, sur le territoire de la commune de Montesson. Le domaine est de 32 hectares, dont 20 hectares environ sont cultivés (champs, potagers, vergers, jardins fleuristes). Les murs de clôture sont des murs ordinaires et la porte d'entrée est constamment ouverte pendant le jour, ce qui contribue à donner une impression des plus favorables dès l'abord.

Les pavillons de l'Ecole sont au nombre de neuf (1 pavillon d'observation pour les nouveaux arrivants, 8 pavillons scolaires et industriels). Il y a également plusieurs bâtiments annexes (pavillon administratif, logement du personnel, ateliers professionnels, porcherie, écurie, serres, buanderie, etc...)

INSTALLATION. — Les pavillons sont spacieux et aérés. Chaque dortoir comporte 40 lits, occupant les 2/3 de l'espace disponible. Les anciens dortoirs cellulaires (cages à fermeture automatique) ont été heureusement supprimés. Les lavabos habituels à de semblables établissements sont installés dans la partie centrale du dortoir. Les murs sont fréquemment repeints en deux couleurs, bleu foncé et bleu clair.



La nouvelle direction a commencé à les décorer simplement mais avec goût (pochoirs, gravures, affiches du Commissariat général des Sports, maximes). Les réfectoires de chaque pavillon sont conçus dans le même esprit de simplicité et de propreté méticuleuse. Ils recevront également ultérieurement une décoration murale, décoration si nécessaire si l'on veut donner l'impression d'un « foyer » et non d'une caserne anonyme. Les salles de classe et les cours de jeux (attachées à chaque pavillon) ressemblent à toutes celles des écoles ordinaires. Une magnifique cuisine centrale (avec chambres froides, etc...) sert à la préparation de la nourriture pour tous les pavillons. Elle est d'une absolue propreté. Une cuisinière y règne en maîtresse, assistée d'une superbe cuisinier en veste et toque blanches. Il y a également une vaste salle de douches pour l'Ecole et une salle de bains avec douche à l'infirmerie.

Tous les bâtiments ont le chauffage central (la provision de charbon actuelle est déjà suffisante pour assurer le chauffage des locaux jusque vers fin mars 1942). Chaque dortoir comporte une chambrette réservée à l'éducateur de garde, appelé ici « instituteur suppléant ». Il y a naturellement des chambres d'isolement (1) pour les malades (infirmerie). Le pavillon d'observation sert également de quartier disciplinaire quand la mise à l'isolement pendant quelques jours est nécessaire. Il est composé de cellules individuelles semblables à celles des prisons ordinaires. Une très belle salle des fêtes, en forme d'amphithéâtre, a été inaugurée il y a quelques années. Elle comporte une installation de cinéma sonore et permet, grâce à des décors mobiles, d'y faire jouer des saynètes par les pupilles. Les ateliers professionnels (menuiserie et mécanique) sont munis des machines-outils nécessaires à un apprentissage complet.

EFFECTIF. — Environ 300 garçons de 6 à 17 ans, répartis dans les pavillons, par catégories déterminées. Environ 1/3 des pupilles y ont été placés en vertu d'un jugement du Tribunal pour enfants de la Seine, les deux autres tiers sur la demande directe des familles. Les prix de pension pour les familles varient de 100 à 500 francs par mois, quoique le prix de journée de chaque pupille se soit élevé à 27 fr. 74 en 1940.

NOURRITURE. — La nourriture est abondante (viande 4 fois par semaine environ, œufs, poisson. 0 kil. 500 de légumes par repas, café au lait le matin [l'Ecole reçoit 45 litres de lait par jour]). 40 tonnes de pommes de terre et 60 ton. de légumes environ ont été récoltées en 1941, et sont ou seront consommées au cours de la saison 1941-42. Les vergers donnent les fruits (principalement poires et pommes) qui sont consommés par les pupilles. Le pain, seul, en raison

des restrictions actuelles, est nettement insuffisant. Les biscuits caséinés n'arrivent qu'imparfaitement à pallier à cette carence.

EXERCICES PHYSIQUES. — L'Ecole comporte un immense stade permettant tous les jeux de plein air. Les pupilles font une heure d'exercices physiques par jour, sous la direction d'une jeune moniteur spécialisé. Le jeudi est également consacré aux jeux de plein air de toutes sortes. Les pupilles ont un costume de sport en plus de leur uniforme bleu foncé habituel. Une très belle piscine complète l'installation sportive (1).

INSTRUCTION, SÉLECTION, ÉDUCATION. — Les pupilles d'âge scolaire suivent obligatoirement les cours primaires, qui leur sont donnés par des instituteurs (il y a 3 institutrices pour les petits de 6 à 12 ans environ). Pour les « plus de 14 ans », il y a des cours postsecondaires obligatoires, et 2 « pavillons » de 1/2 temps permettent aux élèves de plus de 14 ans de faire leur apprentissage au jardin, tout en préparant le certificat d'études primaires.

La sélection et la séparation par groupes des pupilles a été faite jusqu'à présent en se basant sur le *niveau scolaire* de chacun d'entre eux. Ce principe, abandonné en général à l'étranger, a le tort d'être artificiel et permet la promiscuité d'enfants pré-pubères avec des garçons en pleine formation (par exemple, un retardé *scolaire* de 14 ans peut être placé près de petits garçons de 11-12 ans, ce qui est néfaste à tous points de vue, aussi bien pour les uns que pour les autres). Il faut espérer qu'une autre sélection sera introduite, par exemple celle qui tient compte de la puberté (*petits* = pré-pubères ; *moyens* = pubérants ; *grands* = post-pubères), et qui est la seule qui tienne compte des réalités humaines.

Ajoutons que, *dès à présent*, la Direction évite de mettre en contact des retardés scolaires âgés avec des petits, quand la différence s'avère par trop grande, car n'oublions pas que, de même qu'il faut préserver les petits du contact des grands, de même il faut chercher à éviter d'abaisser le moral des grands, en les rendant honteux de se trouver là.

Notons encore qu'en 1941, 37 enfants ont été reçus à leur certiat d'études primaires, sur 44 élèves présentés.

Au point de vue éducatif, l'enseignement du chant (très apprécié des pupilles) est en honneur, et bientôt on remontera la fanfare qui existait il y a quelques années. Il existe une bibliothèque, bien fournie en ouvrages pour adolescents. Des jeux de salon (dames, lotos, jeux d'Alma, etc.) servent pour les jours d'hiver. Depuis plusieurs années, il y a pendant l'hiver une

(1) L'infirmerie où sont soignés les malades peu graves reçoit la visite du médecin deux fois par semaine et plus en cas de nécessité. Deux infirmières, dont une diplômée d'Etat, assurent les soins. Il existe également un cabinet dentaire (visite deux fois par semaine).

(1) Un *carnet de santé* complétera d'ici peu le dossier de chaque pupille. En plus des renseignements officiels exigés, il comportera des indications spéciales établies par la Direction. Ce carnet de santé réunira en un seul document tous les renseignements actuellement épars dans les dossiers (fiches morales, fiches de sport, fiches de poids, taille, etc.).

séance hebdomadaire de cinéma (interrompue momentanément, jusqu'à ce que la Direction reçoive, comme elle l'espère, l'autorisation de reprendre cette habitude). La non-assistance à la séance de cinéma constitue une *grave* punition pour les pupilles qui, en général, adorent le cinéma. Des saynètes et des récitations seront jouées ou données plusieurs fois par an à la salle des fêtes. (*La première a eu lieu le 20 décembre 1941.*)

Une fois par mois, la Direction réunit tous les pupilles dans la salle des fêtes et leur adresse quelques mots en décernant blâmes ou encouragements publics.

Du point de vue moral et religieux, les aumôniers des divers cultes visitent régulièrement l'établissement, et la messe y est dite dans la salle des fêtes. Actuellement, il n'y a pas d'élèves d'autre religion que la religion catholique, et seul un prêtre visite l'école et y fait le catéchisme.

Ajoutons que, dès que la température le permet, les pupilles font de grandes promenades, soit au bord de la Seine, à proximité, soit dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Pendant les grandes vacances scolaires, ceux d'entre les enfants qui ne peuvent être reçus dans leurs familles, au lieu de rester enfermés entre les quatre murs de l'École, font de grandes promenades quotidiennes dans les environs, en utilisant un matériel de camping.

INSTRUCTION PROFESSIONNELLE. — Les ateliers ont pour but de donner un véritable métier aux pupilles, en tenant compte de leurs goûts et de leurs aspirations, autant que faire se peut. En plus de l'atelier de menuiserie (dirigé par un contremaître, depuis une dizaine d'années à l'École), où les enfants font un apprentissage complet d'environ 3 ans (un engagement signé est exigé des parents, trop souvent disposés à retirer leurs enfants dès que ceux-ci atteignent l'âge de rapporter de l'argent à la maison, sans égard pour leur formation technique), il y a un atelier de mécanique et des cours de culture, divisés en quatre branches : floriculture, arboriculture, jardinage et culture maraîchère. Il est évident qu'il faudrait adjoindre d'autres métiers industriels ou artisanaux (ateliers de tailleur, de reliure, etc...), car la majorité des pupilles, venant de Paris ou des grandes villes de la Seine, beaucoup abandonnent leur métier de cultivateur ou de jardinier dès le retour à la maison, ce qui représente du temps et de l'effort perdus. Actuellement, une vingtaine de pupilles plus âgés sont placés pour travailler à la culture chez des particuliers de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Ils restent sous la surveillance du directeur qui, par ailleurs, est délégué du Tribunal pour enfants de la Seine.

PERSONNEL. — La réforme qui semble la plus heureuse, et qui a été réalisée au cours des derniers mois, est celle du personnel de surveillance. Les campagnes passées contre l'École Théophile-Roussel portaient généralement sur le personnel de surveillance, re-

cruté « au petit bonheur », là comme ailleurs.

Le directeur actuel, M. A.-J. Pinaud, nommé à ce poste en avril 1941, a compris l'urgente nécessité qu'il y avait à se séparer de l'ancien personnel de surveillance. Il a fait appel à des étudiants de l'Université de Paris, âgés de plus de 20 ans, et préparant une licence ou un doctorat. Leur position est assez semblable à celle des « élèves-maitres » dans les grandes écoles, c'est-à-dire qu'ils assurent un service rémunérateur, tout en continuant leurs études. Ces étudiants, qui sont ici au nombre de 20 (pour 300 pupilles), travaillent en moyenne 1 jour sur 2. Leur temps de présence à l'École sera d'environ 3 à 4 ans, temps généralement nécessaire pour leurs études universitaires.

Ces vingt moniteurs sont appelés « instituteurs suppléants » et sont affectés à la surveillance des groupes. Une fois affecté à un groupe donné, l'« instituteur-suppléant » y restera en principe aussi longtemps qu'il demeurera à l'École, ceci afin de bien connaître les enfants de son groupe et de pouvoir exercer une réelle influence sur eux.

Quoiqu'il soit encore trop tôt pour donner une appréciation *définitive* sur l'emploi de ces étudiants de Sorbonne, il semble, après plusieurs mois d'expérimentation, qu'il n'y ait que du bien à en dire.

Nous avons déjà dit plus haut quelques mots du personnel enseignant (instituteurs, contremaitres, etc...), nous n'y reviendrons donc pas.

RÉCOMPENSES ET PUNITIONS. — Tout en conservant une bonne discipline souple (on a *heureusement* supprimé tout ce qui rappelait la discipline militaire stricte appliquée ici jusqu'à ces tout derniers mois), la Direction s'est orientée vers des méthodes pédagogiques plus modernes, basées sur la psychologie infantine, c'est-à-dire des méthodes simples et humaines, où la suppression de récompense joue un plus grand rôle que l'application systématique de punitions de toutes sortes. L'attitude même des enfants témoigne de la supériorité de ces méthodes : on sent que la confiance est revenue, et que l'hypocrisie, le mensonge et la dissimulation ont commencé à reculer, au moins chez les bons éléments, vraiment susceptibles d'amendement.

Le règlement prévoit les récompenses ou avantages suivants : bons délivrés en cas de bonne conduite rachetant une punition ultérieure. Tableaux d'honneur. Félicitations publiques à la salle d'honneur. Récompenses pécuniaires. Sorties récréatives pour les meilleurs sujets (manifestations sportives, musées, Palais de la découverte, cirque, théâtre (matinées classiques),

Les punitions prévues sont : Lignes. Consignes. Isolement (pour une durée n'excédant pas 4 jours, et ne pouvant, en tout état de cause, atteindre 8 jours que dans les cas exceptionnellement graves. Régime alimentaire sans changement à l'isolement). Le sursis peut être appliqué. Blâmes publics à la salle d'honneur. Privation de cinéma, de piscine, de sortie. Privation de vacances.

PAVILLON D'OBSERVATION. — Avant de terminer cette étude, donnons quelques détails sur le pavillon d'observation, rouage indispensable de toute maison d'éducation de ce genre : ce pavillon, qui est un pavillon fermé, est constitué sur le modèle habituel des prisons. Comme nous l'avons dit plus haut, il se compose de cellules individuelles pour la nuit, d'une salle de classe, d'un réfectoire, etc... Les élèves y disposent d'une cour de récréation. Il est dirigé par un instituteur assisté de deux suppléants. Le séjour y est de 2 à 3 semaines. Une fiche est ensuite établie par l'instituteur, comportant des indications sur le niveau scolaire, le comportement et les aptitudes professionnelles du nouveau venu. Après examen de la fiche et un échange de vues avec l'instituteur, la Direction affecte le pupille au pavillon répondant le mieux à ses caractéristiques.

Comme tous les enfants envoyés par le Tribunal pour enfants de la Seine arrivent avec un dossier déjà constitué (enquête sociale et enquête médico-psychologique), l'observation en est rendue beaucoup plus aisée ; par contre, quand il s'agit d'enfants difficiles placés directement par leurs parents, il en est tout autrement. Aucune admission ne peut être prononcée avant qu'un examen médico-psychologique n'ait été fait par les soins du D^r Georges Paul-Boncour, le psychiatre bien connu, et collaborateur régulier de notre revue. Cet examen préalable a pour but d'éliminer les anormaux et les pervers (et si possible également les enfants atteints d'énurésie — incontinence d'urine) pour ne conserver que ceux qui présentent des tares de caractère.

PATRONAGE DES ANCIENS PUPILLES DE L'ÉCOLE. — Une addition de grande valeur à l'École était le Patronage des anciens pupilles, permettant à ceux-ci, en cas de détresse physique ou morale, de pouvoir revenir demander asile et secours. Ce Patronage ne fonctionne plus, les locaux qui l'abritaient ont été transformés pour devenir le pavillon La Borde. Quelques anciens pupilles sont revenus demander l'hospitalité pour quelques jours. Cette hospitalité a été généralement accordée, mais comme aucun local spécial n'est prévu pour eux, cela signifie le retour aux pavillons des pupilles et le mélange avec ceux-ci. Il faudrait qu'un bâtiment complètement indépendant de l'École soit affecté à cet usage. Le Patronage des anciens pupilles est une nécessité absolue, si l'on veut éviter la récurrence d'anciens colons ne sachant pas où aller, temporairement, et pour des causes diverses.

SERVICE SOCIAL. — Ce Service Social n'existe pas encore. Or, une enquête sociale sur les familles des enfants placés directement s'impose, d'abord puisqu'on ne connaît rien d'elles, et ensuite, parce qu'il est indispensable qu'une liaison suivie soit établie entre la Direction et les parents. Il faut espérer qu'une assistante sociale sera prochainement adjointe au personnel de l'École Théophile-Roussel, pour le

plus grand bien de la tâche de rééducation entreprise.

LA BORDE. — Ajoutons, pour terminer, que l'établissement annexe de La Borde, créé en vue de l'application des décrets-lois sur le vagabondage de 1935, est fermé depuis 2 ou 3 ans, après une existence éphémère. C'est une magnifique construction neuve, avec chambrettes individuelles, dont les barreaux sont ingénieusement dissimulés derrière les « petits-bois » des petits carreaux des fenêtres. Le vagabondage n'ayant pas disparu avec les événements (loin de là !), il est dommage que ce magnifique établissement annexe reste fermé, et risque ainsi de se dégrader progressivement. La Direction des affaires départementales à la préfecture de la Seine est toute disposée à prononcer sa réouverture, mais il a été absolument impossible, étant donné les circonstances actuelles, d'acquérir le stock de vêtements et de literie pour les nouveaux élèves.

En terminant, nous tenons à exprimer au très distingué Directeur de l'École Théophile-Roussel, M. A. J. Pinaud, nos remerciements les plus chaleureux pour la bonne grâce avec laquelle il a mis à notre disposition et sa personne et sa documentation, pour la visite détaillée de l'École que nous avons faite avec lui il y a quelques semaines.

HENRY VAN ETTEN.

RÉFLEXIONS.

Ne s'occupe pas de l'Enfance qui veut

Le problème de l'enfance est immense, difficile, complexe et nous ne sommes plus à l'époque où l'on peut procéder à tâtons et sans méthode. Encore une fois et en un mot, le cœur seul ici ne suffit pas.

Il ne peut s'agir de prendre n'importe qui pour s'occuper de n'importe quoi, car alors, hélas ! ces personnes ne comprendront pas exactement ce qu'on attend d'elles, ou bien, lors même qu'elles le comprendront, elles ne sauront pas comment s'y prendre. En d'autres termes, il leur manquera toujours une attitude d'esprit et une technique, l'une et l'autre ne pouvant venir que d'un enseignement approprié.

Le soulagement des misères humaines doit connaître aujourd'hui d'autres voix que celles de la charité. L'exacte compréhension des facteurs d'adaptation d'un être et l'effort patient et intelligent qu'il faut pour provoquer la réadaptation de cet être au milieu social, ce serait un véritable miracle que des personnes profanes, inexpérimentées et dépourvues de toute formation, puissent s'en acquitter d'une manière satisfaisante. Faudra-t-il que le sort d'un enfant, parfois d'une famille tout entière, se joue sur la déposition incertaine d'une personne inexpérimentée ? NE S'OCCUPE PAS DE L'ENFANCE QUI VEUT.

Seule une poignée de personnes comprennent vraiment chez nous l'ampleur du problème de l'enfance.